

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0052503

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2118 Société : R.A.M.

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : TALLABI AHMED

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : 107 AN RHENZAMA EX N° 18 Casablanca

Tél. : 0672 18 01 34 Total des frais engagés : 4.180 230 € Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/02/2022

Nom et prénom du malade : TALLABI FATIMA Age : 73

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



[illegible]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	9/9/22	1352.3000

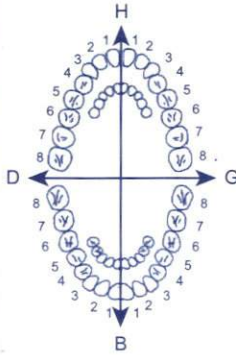
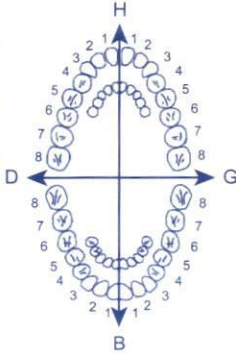
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRACTICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRACTICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mehdi BENJELLOUN

**Spécialiste des maladies
du coeur et des vaisseaux**



الدكتور مهدي بنجلون
إختصاصي في أمراض القلب
والشرايين

Casablanca, le :09/02/2022

Nom et Prénom :

TALLABI Fatima

22.40 x 3

ASKARDIL 75

1 comprimé à midi, pendant 3 mois

41.80

AVLOCARDYL 40

1/4 comprimé soir, pendant 3 mois

105.00 x 5

VIGAM FER

1 comprimé, matin et soir, pendant 3 mois

137.20 x 3

VASTAREL 35

1 comprimé matin et soir, pendant 3 mois

146.90

HONART FORTE

1 comprimé, matin et soir

79.90 x 2

3D VIT

10 gouttes par jours, pendant 3 mois

1352.30

PHARMACIE SOUFIANE
Groupe K - Rue 154 N° 23/25
EL Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 89 09 63
I.C.E : 000500246000026

الدكتور مهدي بنجلون
Rue 2 N° 61 - 1er Etage - Rp chhdia - EL Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 89 09 63 - 06 64 72 39 14
Email : benjelloun@casablanca.ma

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés dispersibles

PPU 22DH40
EXP 09/2023
LOT 16012 6

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés dispersibles

PPU 22DH40
EXP 09/2023
LOT 16012 6

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés dispersibles

PPU 22DH40
EXP 09/2023
LOT 16012 6

LOT 21E007V
PBR: 05/2024

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B50

P.P.V: 41DH80



LOT N°:

UT. AV: 21455 05/24
105,00

PPC (DH):

LOT N°:

UT. AV: 21455 05/24
105,00

PPC (DH):

LOT N°:

UT. AV: 21455 05/24
105,00

PPC (DH):

LOT N°:

UT. AV: 21455 05/24
105,00

PPC (DH):

LOT N°:

UT. AV: 21455 05/24
105,00

PPC (DH):

137,20

137,20

137,28



Lot: 097630
Dluc: 04/23
PPC: 79.90 Dh

Lot: 097630
Dluc: 04/23
PPC: 79.90 Dh